

KROMBACHER POURFECTION 2019 (le « Concours »)

Règlements du concours international Facebook pour les participants résidant dans la province de Québec, Canada (les « Règlements »)

Janvier-Février 2019

1. Commanditaire et admissibilité

- 1.1 Le concours est commandité par Krombacher International GmbH, Hagener Strasse 261, 57223 Kreuztal, Allemagne (ci-après « Krombacher »), qui accordera par la page Facebook de Krombacher « Krombacher International » un voyage à Krombach (Allemagne), entre le 26 et le 28 avril 2019. comme décrit à la section 4.1 du présent règlement (le « Prix ») à un résident du Québec, Canada, à savoir une personne vivant légalement au Québec et ayant une adresse résidentielle dans la province de Québec, Canada.
- 1.2 Le concours n'est pas géré ni commandité par Facebook. Toute question, plainte ou tout commentaire au sujet du Concours doit être adressé à Krombacher et non à Facebook. Facebook et ses sociétés affiliées, administrateurs, dirigeants, agents et employés ne sont pas responsables des réclamations découlant de l'organisation du présent concours ou en lien avec celui-ci. Cependant, en participant à ce Concours, chaque participant accepte de respecter les conditions d'utilisation, contrats, autres politiques et / ou directives régissant les plates-formes de Facebook et libère les Parties Libérées (telles que définies dans les présentes) de tout dommage pouvant découler de l'utilisation de ces plates-formes.
- 1.3 Le concours se déroulera à partir de 0 h, heure de l'Est (heure locale) le 1er janvier 2019, jusqu'à 11 h 59 (heure locale) le 28 février 2019 (la « Période du concours »).
- 1.4 Pour s'inscrire et être admissibles au Prix, les inscrits et les participants doivent être des résidents autorisés du Québec et avoir au moins vingt-et-un (21) ans, ou l'âge légal de consommation dans leur province de résidence, soit le plus élevé des deux à la date d'inscription et avoir un compte Facebook personnel.
- 1.5 Les employés de Krombacher, leurs parents, soeurs, frères et enfants, les membres du jury du Concours, les employés des agents de Krombacher, leurs parents, sociétés affiliées ou liées, filiales, divisions, commanditaires de prix, agences de promotion et de publicité et leurs administrateurs, et les personnes avec lesquelles ces personnes habitent, quelles soient ou non apparentés, ne sont pas admissibles au Concours.



1.6 Krombacher, à son entière et absolue discrétion, se réserve le droit de déterminer si un participant respecte les critères d'admissibilité établis dans ces Règlements. Krombacher se réserve le droit, en tout temps, d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité ou les deux (selon une forme acceptable pour Krombacher) pour l'inscription ou la participation à ce Concours. Le défaut de fournir une telle preuve dans un délai raisonnable pourrait entraîner la disqualification.

2. Comment participer

AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE

- 2.1 Pour participer au Concours, vous devez procéder comme suit durant la période de Concours :
- (a) créez une vidéo (la « contribution ») dans laquelle vous versez un produit Krombacher de quelque façon que ce soit, sous réserve des restrictions stipulées dans ces Règlements. Vous pouvez utiliser la bière Krombacher en fût, en bouteille ou en cannette;
- (b) partagez votre vidéo à l'aide du mot-clic #krombacherpourfection2019 et dans l'application Pourfection 2019 sur la page Facebook de « Krombacher International ».
- 2.2 Dans les quinze (15) jours suivant la fin de la Période de Participation, Krombacher sélectionnera un gagnant potentiel parmi toutes les participations admissibles en fonction des critères suivants : qualité (25 %), originalité (25 %), cohérence avec l'image de marque du commanditaire (25 %).) et le nombre de « j'aime » Facebook reçus pour la vidéo du participant (25 %). Krombacher communiquera avec les gagnants potentiels par l'entremise d'un message personnel sur Facebook et devra répondre à toutes les conditions d'admissibilité. Les gagnants potentiels devront répondre à Krombacher dans les vingt-quatre (24) heures, en indiquant leur nom et prénom, leur âge et leur adresse complète. Krombacher informera ensuite des prochaines étapes.
- 2.3 En vous inscrivant au Concours, vous acceptez que la contribution soumise à Krombacher (notamment le texte, les images, la vidéo) soit dépourvue de contenu protégé par le droit d'auteur de tierce partie ou de contenu faisant l'objet de droits de propriété de tierce partie, à moins que vous ayez la permission du propriétaire légitime du matériel ou que vous soyez légalement autorisé à utiliser le matériel et à accorder à Krombacher tous les droits de licence accordés aux présentes. En



particulier, vous acceptez que les personnes qui apparaissent dans la vidéo d'inscription au Concours aient consenti à apparaître dans la contribution d'inscription au Concours et à avoir leur image utilisée et publiée. De plus, vous acceptez que le matériel soumis ne soit pas contraire à la politique publique ni à la décence publique, et que nul contenu discriminatoire, injurieux, raciste ou autrement offensant ne soit inclus. La décision quant à du contenu offensant ou non demeure à l'entière discrétion de Krombacher. Les participants acceptent de dégager Krombacher de toute réclamation de tierce partie dans le contexte du matériel soumis, en raison d'une infraction des droits de tierce partie, plus particulièrement les droits de confidentialité ou droits d'auteur dérivés. De plus, vous reconnaissez que tout le matériel soumis doit être dépourvu de tout virus, ver, logiciel malveillant, autres contaminants et de tout code qui pourrait être utilisé afin d'accéder à, modifier, supprimer, corrompre, détériorer, altérer ou endommager les données, fichiers ou autres programmes de Facebook ou de Krombacher et que vous serez entièrement responsable des dommages, directs et indirects, causés par tout matériel non exempt des mêmes éléments.

- 2.4 By uploading the contribution and using the hashtags #Krombacher #Pourfection2018, each entrant agrees to be bound by these Rules and the decisions of Krombacher.
- 2.5 Toutes les contributions doivent avoir été reçues au plus tard à 11 h 59 (heure locale) le 28 février 2018 (« Date de Clôture du Concours ») pour être admissible au Prix.
- 2.8 La participation se limite à une (1) inscription par personne ayant un compte Facebook unique. Les participants ne peuvent utiliser qu'un seul compte Facebook pour s'inscrire. Si l'on découvre que vous avez tenté de vous inscrire plus d'une fois, toutes vos inscriptions seront annulées.
- 2.9 Les inscriptions doivent être conformes à ces Règlements afin d'être admissibles. Toutes les inscriptions endommagées, ne pouvant être visualisées, non conformes ou ne répondant pas aux conditions de ces Règlements pourront être disqualifiées par Krombacher à sont entière discrétion.
- 2.10 Les serveurs informatiques de Krombacher sont les appareils officiels de chronométrage pour ce Concours. L'heure à laquelle une contribution est téléchargée sur la page Facebook de « Krombacher International » sera l'heure à laquelle elle sera reçue sur le serveur de Krombacher comme établi conformément à l'horloge du serveur.



2.11 Toute personne s'inscrivant à ce Concours ou tentant de le faire par des moyens allant à l'encontre de l'intention de ou considérés par Krombacher être un abus de ces Règlements et injustes pour les autres participants sera automatiquement disqualifiée, et Krombacher se réserve le droit de décider des mesures correctives dans toute la mesure permise par la loi.

3. Publicité

3.1 A des fins publicitaires, Krombacher pourra utiliser, reproduire en tout ou en partie, distribuer, publier et rendre publique sous forme de médias imprimés, sur Internet et par d'autres médias, sur Internet ou autrement, des photographies et des vidéos réalisées par les employés ou agents de Krombacher dans le contexte du Prix consistant en un voyage et événements régionaux connexes. En s'inscrivant au Concours, les participants consentent à l'utilisation et à la publication de leur nom, ville de résidence, emploi, de toute photographie, image, image vidéo ou de tout autre élément semblable, de toute déclaration faite quant au Concours, au Prix ou aux produits de Krombacher, ainsi que de leur contribution au Concours, (pouvant tous être adaptés ou modifiés par Krombacher pour ses fins) par Krombacher et ses représentants à des fins publicitaires ou d'information dans le monde entier à perpétuité, dans n'importe quel média ou format, notamment Internet, sur le site Web de Krombacher, Twitter, Instagram et sur les pages de Facebook, sans aucune compensation, d'avantage ou d'avis à des fins de conservation, d'administration et de promotion du Concours et des produits de Krombacher. En particulier, sans limiter ce qui précède, les participants conviennent que Krombacher a le droit de modifier et d'adapter leur contribution d'inscription au Concours comme elle le juge nécessaire pour ses besoins, notamment l'ajustement du matériel ou la publication de quelques extraits seulement, l'utilisation de citations ou l'ajustement pour utilisation dans un média ou format approprié.

4. Prix

4.1 Un (1) Prix sera gagné au Québec, consistant en un voyage pour une (1) personne à Krombach, Allemagne, afin d'assister à divers événements présentés par Krombacher auxquels assisteront des gagnants du prix de partout dans le monde (les « Événements »). Le voyage consiste en un (1) billet aller-retour en classe économique à bord d'un vol à partir d'un grand aéroport canadien à proximité de la résidence du gagnant vers l'aéroport de Francfort en Allemagne, deux (2) nuits à un hôtel à Siegen en Allemagne dans une chambre standard (en occupation simple) incluant le petit-déjeuner. Le prix inclut tous les repas et le transport terrestre de et vers les Événements. Le gagnant du prix devra détenir un passeport valide avant d'obtenir



son billet et, si cela est requis pour le gagnant en voyage vers l'Allemagne, un visa valide. Ces documents doivent être valides au moins six (6) mois avant la date du voyage. Le gagnant du prix sera responsable des transferts terrestres vers et de sa résidence et de l'aéroport désigné, d'une assurance voyage facultative, des articles de nature personnelle et de tous les autres frais et dépenses non spécifiquement précisés comme étant inclus dans le Prix décrit aux présentes. La valeur approximative au détail du Prix au 31 décembre 2018 est de 5 000 \$ CAN pour un départ de l'Aéroport Montréal Pierre-Eliott Trudeau. La valeur réelle au détail varie et dépend de facteurs comme la date et la ville de départ.

En plus du prix principal, il y aura également des prix en deuxième position : Krombacher remettra une clé USB Krombacher aux 100 premiers participants du Québec.

- 4.2 Krombacher communiquera avec les gagnants potentiels par l'entremise d'un message personnel sur Facebook. Ils devront respecter toutes les conditions d'admissibilité et répondre à Krombacher en indiquant leur nom, leur prénom, leur âge et leur adresse complète. Krombacher les informera ensuite des prochaines étapes. Le gagnant principal sera nommé dans une publication sur la page Facebook de « Krombacher International » le 22 mars 2019 et le restera pendant une période minimale de trois (3) jours. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues par Krombacher à la date de clôture du Concours et du nombre de visites sur la page Facebook de « Krombacher International ».
- 4.3 Pour être déclaré gagnant, le participant devra :
- (a) répondre au message en privé de Krombacher dans les sept (7) jours suivant le message et fournir son nom complet, son âge et ses coordonnées incluant son adresse postale et son adresse électronique. Le participant devra répondre conformément aux instructions données dans le message personnel de Krombacher. Si la gagnante ou le gagnant du prix ne répond pas à Krombacher dans les sept (7) jours suivant l'avis, elle ou il perdra tous les droits à ce Prix. En cas de retour d'un avis pour un courriel ou un message en privé non livré, Krombacher, à son entière discrétion, pourra disqualifier l'inscription du participant;
- (b) répondre correctement à une question d'arithmétique réglementaire apparaissant sur le formulaire de Déclaration et de Renonciation (le « Formulaire de Déclaration ») fourni dans un courriel de Krombacher;
- (c) signer le Formulaire de Déclaration à l'effet qu'elle/qu'il répond à toutes les exigences de ces Règlements, et le retourner à Krombacher dans les sept (7) jours de la date de l'avis par courriel de Krombacher; et



- (d) sur demande et dans les délais exigés, fournir à Krombacher une preuve d'identité et de résidence dans la province de Québec.
- 4.4 Le défaut de se conformer aux conditions mentionnées dans ces Règlements ou d'accepter le Prix entraînera la disqualification du participant. Dans un tel cas, Krombacher pourra, à son entière discrétion, annuler le Prix. Par ailleurs, elle pourra, à son entière discrétion, procéder à une nouvelle sélection jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Une telle nouvelle sélection s'appuiera sur le respect par un participant au Québec de toutes les conditions stipulées aux présentes comparativement aux autres participants au Québec. Si un tel participant est disqualifié, cette section s'appliquera de nouveau jusqu'à ce que Krombacher juge un participant comme gagnant ou décide d'annuler le Prix.
- 4.5 À la réception du Formulaire de Déclaration dûment rempli et signé, Krombacher contactera le gagnant du prix à l'adresse électronique ou au numéro de téléphone fourni sur le Formulaire de Déclaration, afin d'organiser le vol pour assister à l'événement, et pour les autres détails du Prix.
- 4.6 Le gagnant du prix perdra automatiquement, et sans autre avis de Krombacher, tous les droits de réclamation du Prix si Krombacher est dans l'impossibilité d'organiser le vol et les autres détails du Prix avec le gagnant du prix dans les trois (3) jours après avoir contacté initialement le gagnant du prix.
- 4.7 Le Prix devra être accepté tel qu'il sera accordé et ne pourra pas être vendu, transféré à une autre personne, remplacé par un autre prix ou autrement échangé en tout ou en partie, pour un montant en espèces. Toute portion inutilisée du Prix sera perdue. Le voyage devra avoir lieu aux dates et aux heures déterminées par Krombacher.
- 4.8 Krombacher se réserve le droit de remplacer le Prix, en tout ou en partie, par un prix de valeur égale ou supérieure. Aucun crédit ni remboursement ne sera accordé si le Prix ou le prix de remplacement n'est pas accepté.
- 4.9 En aucune circonstance Krombacher sera-t-elle tenue d'accorder plus de prix que le nombre indiqué dans ces Règlements du Concours ou d'accorder un prix autrement qu'en conformité avec ces Règlements du Concours.
- 4.10 Tous les frais ou toutes les dépenses engagées par un gagnant du prix pour la réclamation ou l'utilisation du Prix, autre que ceux stipulés aux présentes, seront la responsabilité du gagnant du prix.



4.11 S'il y a, suite à une erreur ou autre raison, plus de gagnants potentiels du prix que le nombre stipulé dans ces Règlements, Krombacher se réserve le droit d'effectuer un tirage au sort parmi les gagnants potentiels du prix afin d'accorder le nombre exact de prix, à savoir un seul Prix en vertu de ces Règlements.

5. Politique de confidentialité

- 5.1 Krombacher respecte le droit à la vie privée. En s'inscrivant à ce Concours, chaque participant consent expressément à Krombacher, ses agents et ses représentants, la cueillette, le stockage, le partage et l'utilisation des renseignements personnels soumis avec chaque inscription par vidéo et dans le Formulaire de Déclaration, à des fins d'administration du Concours seulement, notamment le contact, l'annonce et la promotion du gagnant du prix comme stipulé aux présentes.
- 5.2 Aucune autre utilisation ne sera faite des renseignements personnels des participants, sauf dans le cas où un participant indiquerait expressément au moment de remplir le formulaire de Déclaration qu'il souhaite recevoir plus d'informations de Krombacher ou de ses produits. Pour clarifier davantage seulement, les renseignements mentionnés à la section 3.1 des présentes ne doivent pas être considérés comme renseignements personnels.
- 5.3 À tout moment, les participants peuvent faire une demande de renseignements quant au contenu qui sera stocké à leur sujet et de suppression de ces données en contactant <u>digital@krombacher.com</u> à moins que Krombacher doive conserver ces renseignements en vertu d'une obligation juridique.

6. Limitation de responsabilité

En s'inscrivant à ce Concours, les participants dégagent Krombacher, toute entreprise ou toute entité juridique contrôlée ou affiliée à Krombacher, ses agences de promotion ou de publicité, ses administrateurs, dirigeants, propriétaires associés, employés, agents, distributeurs représentants, successeurs et cessionnaires affiliés et respectifs (les « Parties Dégagées ») de toute responsabilité ou de tout dommage causé par le participant relativement à ce Concours ou à l'acceptation du Prix.

7. Loi applicable

Toutes les questions quant à la construction, la validité, l'interprétation et la force exécutoire de ces Règlements ou les droits et les obligations entre un ou plusieurs participants au Concours et Krombacher en lien avec le Concours seront gouvernés par et seront compris et interprétés conformément aux lois internes de la province de



Québec et aux lois applicables du Canada, y compris les dispositions législatives de ces lois, sans égard aux règles ou dispositions en matière de compétence législative qui aurait pour effet de rendre applicable toute autre législation. Tous les participants, tous les inscrits, Krombacher, et toutes les autres parties reconnaissent par les présentes la compétence des tribunaux de la Province de Québec, District de Montréal en ce qui concerne le règlement de tout différend ou de tout litige découlant ou concernant le Concours ou ces Règlements et conviennent que le règlement en ce qui concerne le Concours ou ces Règlements soit présenté uniquement et exclusivement devant de tels tribunaux de la province de Québec.

8. Conditions générales

- 8.1 Toutes les contributions au concours et tous les Formulaires de Déclaration feront l'objet d'une vérification par Krombacher. Toute contribution ou tout Formulaire de Déclaration, selon le cas, incomplet, illisible, frauduleux, soumis en retard, soumis sous un faux compte, portant une adresse électronique ou un numéro de téléphone non valide, un prénom ou nom de famille inexact, une adresse inexacte ou non valide ou autrement non conforme devra être rejetée et ne donnera pas droit au participant à une inscription ni au Prix, selon le cas. Cela comprend, sans s'y limiter, toute tentative artificielle visant à accroître le nombre de « J'aime » pour votre inscription. Si vous êtes un gagnant éventuel, vous n'êtes pas le gagnant avant que le processus de vérification soit terminé et que l'on ait déterminé que vous vous conformez à toutes les modalités de ces Règlements.
- 8.2 Toutes les contributions et tous les Formulaires de Déclaration deviennent la propriété de Krombacher. Les Parties Dégagées n'assument aucune responsabilité pour les inscriptions perdues, volées, retardées, endommagées ou mal acheminées ou pour toute défaillance de la page Facebook de « Krombacher International » durant la période promotionnelle, pour tout problème technique des réseaux ou des lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, du matériel informatique, du logiciel, de l'échec de réception de tout courriel ou de toute inscription par Krombacher en raison de problèmes techniques ou d'engorgement du réseau Internet ou d'un site Web ou de la combinaison de ces problèmes, notamment tout bris ou dommage à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne relativement à ou résultant du jeu ou du téléchargement de matériel de la promotion. Les Parties Dégagées se dégagent de toute responsabilité pour les dommages ou les pertes pouvant être causées, directement ou indirectement en tout ou en partie, par le téléchargement d'une page Web ou d'un logiciel ou par la transmission de renseignements en lien avec la participation au Concours. Krombacher se réserve le droit, à sa discrétion, d'annuler ou de suspendre le Concours si un virus, un bogue ou une autre cause au-delà du



contrôle raisonnable de Krombacher venait à corrompre la sécurité ou l'administration appropriée du Concours. Toute tentative visant à endommager délibérément toute page Facebook ou tout site Web ou à nuire à la gestion légitime de cette promotion constitue une violation des lois criminelles et civiles, et advenant une telle tentative, Krombacher se réserve le droit d'exercer un recours et de réclamer un dédommagement avec toute la rigueur permise par la loi, y compris les poursuites criminelles.

- 8.3 Krombacher pourra, à son entière discrétion, annuler une inscription ou retirer, modifier ou mettre fin à ce Concours en tout temps et pour n'importe quelle raison sans avis préalable.
- 8.4 Toute décision de Krombacher quant à tout aspect de ce Concours, y compris, mais sans s'y limiter, l'admissibilité et la disqualification des formulaires d'inscription, sera finale et sans appel. Krombacher se réserve le droit de modifier ces Règlements.
- 8.5 Si une section de ces Règlements est déclarée ou jugée illégale, non exécutoire ou non valide par un tribunal compétent, cette section sera considérée comme étant non valide, cependant toutes les sections non touchées seront appliquées dans les limites de la loi.
- 8.6 Le Concours est nul à où la loi l'interdit et est sous réserve de toutes les lois et tous les règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux.
- 8.7 Toute propriété intellectuelle, notamment mais sans se limiter aux marques de commerce, noms commerciaux, logos, designs, matériel promotionnel, pages Web, dessins, illustrations, slogans et représentations, appartient à Krombacher et/ou à ses affiliés. Tous les droits sont réservés. Les copies ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par le droit d'auteur ou la propriété intellectuelle sans le consentement écrit et exprès de son propriétaire sont strictement interdites.
- 8.8 Aucune communication ni correspondance, y compris mais sans se limiter aux questions au sujet du Concours, ne sera échangée avec les participants, sauf avec les gagnants des prix.
- 8.9 Ces Règlements lient les héritiers, les exécuteurs, les administrateurs et les représentants personnels des participants.
- 8.10 En cas de divergence ou de contradiction entre ces Règlements et les divulgations ou les autres énoncés contenus dans le matériel connexe au Concours



ou à la publicité aux points de vente, à la télévision, dans les imprimés ou en ligne, les modalités et de ces Règles prévaudront, régiront et contrôleront.